

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 9 : une administration plus innovante</b>	<b>A9</b>
<b>Schéma Directeur Numérique 2017-2021</b>	<b>531</b>

La Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021 approuvant le principe de la création d'un CSIRT régional,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les termes de la convention entre le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et la Région des Pays de la Loire permettant à la Région de recevoir une subvention de 1 million d'euros sous réserve de son engagement à soutenir la création d'un CSIRT régional, telle que figurant en annexe n°1

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs